

Questions orales

pour le gouvernement d'accepter. Mais on est toujours prêt à discuter. On est soucieux de la sécurité des Canadiens, et on va agir, on va prendre les moyens qui sont nécessaires pour assurer la sécurité sur le fleuve Saint-Laurent.

* * *

LA TAXATION

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, et elle concerne la taxe de récupération des pensions qui s'applique aux personnes âgées. Le gouvernement déclare que cette taxe ne s'applique qu'aux personnes âgées dont le revenu annuel est de 50 000 \$. Mais cette taxe s'appliquera aussi aux personnes âgées qui reçoivent seulement 40 000 \$ en dividendes de sociétés canadiennes. De plus, le minimum n'est pas indexé au taux d'inflation. Est-ce que le ministre peut expliquer ces injustices?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait sans doute qu'il existe aussi un crédit d'impôt pour dividendes à inscrire sur la déclaration. Lorsque le montant de pension à recouvrer est calculé sur le revenu avant le crédit d'impôt, ce crédit compense les effets de la majoration des dividendes.

M. Manley: Monsieur le Président, je crains que le ministre et son ministère ne comprennent rien au principe de la majoration des dividendes. Il est certain que le crédit d'impôt pour dividendes n'a rien à voir avec le remboursement du montant de pension récupéré; ce crédit sert à rembourser l'impôt déjà versé sur les dividendes.

Quoi qu'il en soit, le ministre d'État aux Finances a déclaré la semaine dernière que le gouvernement n'avait pas du tout l'intention de mettre un terme à l'universalité. Si c'est le cas, comment le gouvernement peut-il expliquer cet impôt discriminatoire, qui est fondé non sur la capacité de payer, mais sur l'âge et sur la taille de la famille? Soumettre un programme à un recouvrement fiscal de 100 p. 100 tout en affirmant qu'il demeure universel est plutôt contradictoire.

Je voudrais demander au ministre des Finances d'avouer maintenant à la mère du premier ministre et à toutes les personnes âgées du Canada que le projet de loi C-28 sonne le glas de l'universalité. Pourquoi le ministre ne vient-il pas rendre compte de cette politique devant le comité législatif chargé du projet de loi?

• (1440)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi d'attirer l'attention du député sur un mémoire que j'ai reçu en février 1989 de La Voix, le réseau des aînés du Canada. À la page 6 du document, cet

organisme dit que les avantages sociaux sont donnés à tous les citoyens canadiens comme un droit, et ajoute: «Ils peuvent être repris aux riches par voie fiscale parce que les riches devraient payer plus d'impôts que les pauvres».

C'est ce principe que nous avons établi dans le budget de 1989. Nous y disons que, compte tenu des conditions budgétaires que nous avons actuellement, nous verserons des pensions de sécurité de la vieillesse à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans. Cependant, nous ne pouvons plus nous permettre de continuer à subventionner ceux dont le revenu s'inscrit dans les tranches supérieures. Au total, 4,3 p. 100 des personnes âgées seront touchées et seulement 1,8 p. 100 devront rembourser le plein montant de la pension. Il y a de très bonnes raisons d'agir ainsi. Si le député veut bien y réfléchir, il conviendra que nous avons eu raison de le faire.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque parmi les ministres pourra justifier la compression des programmes agricoles. Étant donné que les gouvernements américain et européens ne prennent aucune mesure semblable avant qu'il y ait une entente internationale sur la suppression graduelle des subventions à l'agriculture, pourquoi le Canada a-t-il décidé de réduire ses programmes de soutien, comme le programme du double prix du blé et le programme de paiements anticipés sans intérêt, au lieu de s'en servir comme atouts au moment des négociations?

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la question de mon collègue. S'il y a un gouvernement qui a pris la défense des agriculteurs canadiens et qui a multiplié par deux et par trois les interventions pour défendre les producteurs agricoles, notamment les producteurs de céréales de l'Ouest, c'est bien notre gouvernement. Mais nous avons compris qu'il fallait également défendre les producteurs agricoles, notamment les producteurs de céréales, sur le plan international. C'est justement de cette façon-là que notre ministre responsable du Commerce international fait tous les efforts nécessaires pour que la guerre entreprise entre les Américains, d'une part, et la Communauté économique, d'autre part, puisse cesser, de façon que nos producteurs agricoles canadiens, qui se sont toujours très bien comportés sur la plan international, puissent retirer la juste part du marché international qui revient au Canada. Et c'est justement cette position que nous avons défendue et que nous allons continuer à défendre sur le plan international comme sur le plan national.